



MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

BUDGET ANNEXE

« COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS »

METROPOLITAIN

ooooo

BUDGET PRIMITIF 2022

Table des matières

A TITRE LIMINAIRE	6
I BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE	9
1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX.....	9
1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE	9
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE.....	10
2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE	10
2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE	11
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE	12
3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE	12
3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE	13
4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE.....	14
5. LA DETTE DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE.....	15
5. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE	15
II BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS D'AIX	17
1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX.....	17
1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	17
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX.....	18

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	18
2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	19
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	21
3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	21
3.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	22
4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	23
5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	24
III BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS SALONAIIS	25
1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIIS	25
1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIIS	25
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIIS	26
2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIIS	26
2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIIS	27
3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIIS	28
3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIIS	28
3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIIS	29
4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIIS	30

IV BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE31

1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE ..31

1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET
TRAITEMENTS DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE.....31

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE32

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENTS
DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE32

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENTS
DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE34

3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENTS
DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE37

3.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENTS
DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE38

4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE40

5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE41

V LE BUDGET ANNEXE « TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES42

1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE D'ISTRES42

1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET
TRAITEMENTS DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES42

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES43

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « TRAITEMENT DES DECHETS » DU
TERRITOIRE D'ISTRES.....43

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « TRAITEMENT DES DECHETS » DU
TERRITOIRE D'ISTRES.....44

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES45

3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECETE ET TRAITEMENT DES
DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES45

3.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES	46
4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES	47
5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES	48
VI LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DU TERRITOIRE DE MARTIGUES.....	49
1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	49
1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES.....	49
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES	50
2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES	50
2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES	51
3. LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES	52
3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES	52
3.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES	53
4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES	54
5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES	55

A TITRE LIMINAIRE

Dans l'objectif d'un budget unique dédié à la gestion des déchets de l'ensemble de la Métropole, l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la gestion des déchets des Territoire Marseille Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues ont été regroupées, depuis le 1er janvier 2020, au sein du budget historiquement dévolu au seul Territoire Marseille Provence.

A compter de 2022 et afin de respecter le principe d'unité budgétaire, le budget annexe Collecte et Traitement des déchets devient métropolitain, regroupant ainsi les six Territoires de la Métropole Aix-Marseille Provence. Ainsi, ce budget offrir une vision consolidée des activités en matière de gestion des déchets.

Le suivi budgétaire de l'activité sera poursuivi au niveau de chaque Territoire et fera l'objet d'une présentation analytique dédiée à chaque étape budgétaire. Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère (TEOM) sera désormais prévu et perçu par ce budget annexe unique et non plus prévu, perçu et reversé par le Budget Principal Métropolitain aux différents budgets annexes « Déchets » des Territoires. Cette évolution se traduit, sur le plan comptable, par une modification de l'imputation budgétaire utilisée : ainsi, le produit de la TEOM sera désormais retracé au chapitre 73 « Impôts et Taxes » et non plus au chapitre 74 « Dotations et Participations ».

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions législatives lesquelles précisent que la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de 10 années suivant sa création pour adopter une nouvelle délibération harmonisant les taux de TEOM, plusieurs scénarii sont à l'étude. L'enjeu est de définir une stratégie sur l'harmonisation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec un aboutissement au plus tard en 2026 pour permettre une convergence progressive afin de limiter les impacts sur les contribuables.

A partir de 2026, la législation prévoit deux possibilités en matière de vote de taux :

- ✓ L'adoption d'un taux unique sur l'ensemble du périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- ✓ L'adoption de taux différenciés par zone en fonction de logique de coût et de service rendu : plus le niveau du service rendu est élevé (fréquence de ramassage, typologie de déchets collectés...), plus le coût est élevé. Cela peut justifier l'application de taux différenciés au sein même de l'intercommunalité, sur proposition des Conseils de Territoire.

Dans le cas où aucune délibération ne serait adoptée par la Métropole Aix Marseille Provence en 2026, la législation prévoit l'application du taux moyen pondéré métropolitain.

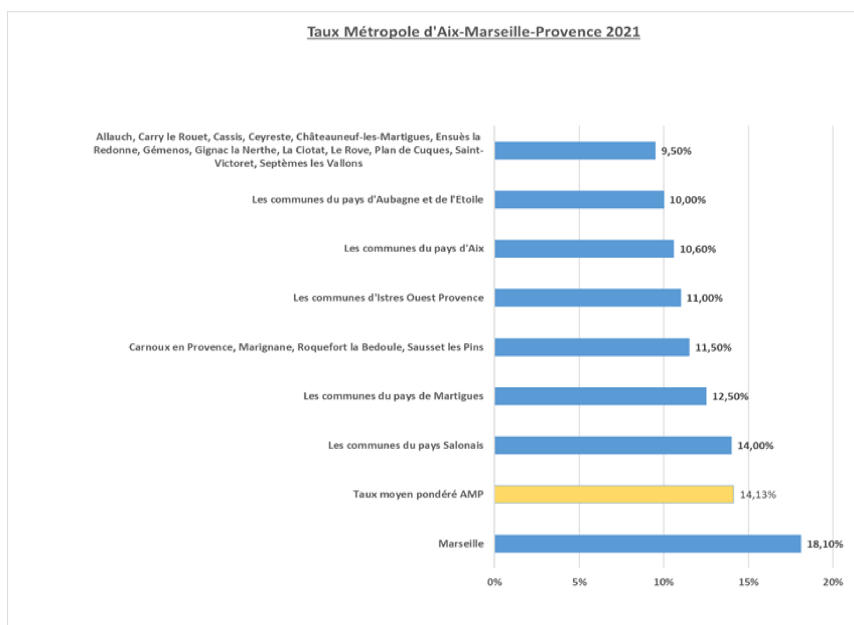
Ces deux scénarii sont en cours d'étude.

Dans l'attente du choix qui sera opéré, afin d'enclencher une première étape d'harmonisation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et dans l'objectif de limiter l'impact sur les cotisations des contribuables à l'horizon 2026, tout en réduisant l'exploitation déficitaire de l'activité, **les taux des**

Territoires du Pays Salonais, d'Istres Ouest Provence et du Pays de Martigues ont augmenté en 2021 de la manière suivante :

- Pays Salonais de 10% à 14% ;
- Istres Ouest Provence de 7% à 11% ;
- Pays de Martigues de 11,5% à 12,5%.

Cette convergence progressive des taux a réduit de 22% l'écart entre le taux le plus faible et le taux le plus élevé et a permis d'apporter en 2021 un produit supplémentaire d'environ 11,7 millions d'euros et de réduire la participation d'équilibre versée par le budget principal.



Dans le prolongement de cette première étape effectuée en 2021, **les taux de TEOM des communes évolueront en 2022 de la manière suivante :**

- Pays d'Aubagne et de l'Etoile de 10% à 14% ;
- Pays de Martigues de 12,5% à 13,5 %.

Ainsi, le produit de la TEOM proposé au vote s'élève à 343 M€.

De plus, le budget annexe « Collecte et Traitement des Déchets » est marqué, en 2022, en section de fonctionnement par une augmentation sensible de ses dépenses. Cette hausse résulte en majeure partie de la renégociation de plusieurs contrats relatifs à des marchés publics arrivés à échéance, avec des révisions de prix supérieures à ceux conclus précédemment. Pour certains territoires, ces dépenses supplémentaires atténuent les augmentations de taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prévues en 2022. En conséquence, il apparaît difficile dans certains cas de dégager un autofinancement.

En matière d'investissements, l'exercice 2022 est marqué par la poursuite des investissements nécessaires : réhabilitation des déchetteries sur les territoires, acquisition d'équipements nécessaires à la collecte, réhabilitation des centres de tri, création d'un centre de tri Métropolitain etc avec un recours à l'emprunt qui varie également en fonction des Territoires concernés.

I BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Le Budget « Collecte et Traitement des Déchets » du Territoire de Marseille Provence enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la Collecte et au Traitement des Déchets ménagers du Territoire Marseille Provence.

Pour l'exercice 2022, le budget annexe Collecte et Traitement des Déchets a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement en limitant la hausse à 2 % par rapport à 2021, alors même que le volume des charges à caractère général devrait augmenter de près de 10 M€, en lien avec la hausse des prix des marchés publics.

En investissement, les dépenses sont en diminution de 9 % par rapport à 2021 ; ces prévisions tiennent compte des réalisations des projets d'équipements en 2021.

L'équilibre de cette section est assuré par un emprunt de 22 M€.

1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

En K€	Programme	AP Montant initial	Montant prévisionnel restant à financer au 01/01/22	AP Variation annuelle du volume BP	Crédit de paiement voté 2022	AP reste à financer après le Budget Primitif	Durée de Résorption
Montant des Autorisations de Programme	Déchets	364 737 K€	200 105 K€	49 000 K€	25 486 K€	223 618 K€	9 Ans
	Environnement et cadre de vie	171 K€	-		-	-	n/a
	Gestion de l'Administration	1 586 K€	484 K€		154 K€	329 K€	2 Ans

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	238 424 K€	242 446 K€	2%
Recettes de gestion courante	238 424 K€	242 446 K€	2%
013 - Atténuations de Charges	1 042 K€	1 040 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 110 K€	23 791 K€	39%
73- Taxes		216 307 K€	
74 - Dotations et participations	216 819 K€	32 K€	-100%
75 - Autres produits de gestion courante	3 453 K€	1 276 K€	-63%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	n/a
77 - Produits exceptionnels	0		n/a
Recettes d'ordre	245 K€	217 K€	-11%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 K€	217 K€	421%
Total recettes de fonctionnement	238 670 K€	242 663 K€	2%

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont en augmentation de 2% pour s'établir à 242 663 k€ contre 238 670 k€ en 2021.

- La principale ressource est constituée de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), laquelle s'élève à 216 307 k€ ;
- Le montant de la redevance spéciale est fixée à 21 000 k€, auquel s'ajoute un montant de 2 400 k€ de recettes issues de la vente des déchets dangereux par Arcelor Mittal ;
- 1 276 k€ de recettes sont liées à l'optimisation de la TVA.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 217 k€.

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	219 340 K€	230 325 K€	5%
Dépenses de gestion courante	216 796 K€	227 626 K€	5%
011 - Charges à caractère général	133 335 K€	143 169 K€	7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	83 314 K€	84 000 K€	1%
014 - Atténuations de Produits	0		n/a
65 - Autres charges de gestion courante	147 K€	457 K€	211%
Autres dépenses de fonctionnement	2 544 K€	2 698 K€	6%
66 - Charges financières	2 444 K€	2 368 K€	-3%
67 - Charges exceptionnelles	100 K€	330 K€	230%
68 - provisions	0		n/a
Dépenses d'ordre	16 055 K€	12 338 K€	-23%
023 - Virement à la section d'investissement	3 275 K€		-23%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 055 K€	12 338 K€	2%
Total dépenses de fonctionnement	238 670 K€	242 663 K€	2%

Les prévisions de dépenses de fonctionnement font apparaître une hausse de 2% pour s'établir à 242 663 k€. La variation concerne essentiellement les dépenses de gestion courante, lesquelles progressent de 5%

- Les principales augmentations se situent en matière de charges à caractère général (chapitre 011) avec une hausse de 7 %, essentiellement sur les contrats de prestations de services liées aux déchetteries, centres de transfert, tri, valorisation et traitement des déchets ;
- Les charges de personnel sont en hausse de 1 %, essentiellement en lien avec la prise en charge de la refacturation du Prélèvement à la Source ;
- Les charges financières s'établissent à 2 368 k€, en baisse de 3 % par rapport à 2021.

Le niveau des recettes et des dépenses attendues ne permet pas de dégager un autofinancement lors de l'établissement du budget primitif.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	20 780 K€	24 107 K€	16%
Recettes d'équipement	20 780 K€	24 107 K€	16%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0		n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	16 208 K€	22 226 K€	37%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 572 K€	1 881 K€	-59%
Recettes financières	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières			n/a
Recettes d'ordre	21 317 K€	15 369 K€	-28%
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 275 K€	0	-100%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 055 K€	12 338 K€	-23%
041 - Opérations patrimoniales	1 987 K€	3 031 K€	53%
Total recettes d'investissement	42 097 K€	39 476 K€	-6%

Les prévisions de recettes d'investissement sont en baisse de 6% par rapport à 2021. Cette baisse est à relativiser car elle est imputable exclusivement à la forte diminution des recettes d'ordre, soit -28% par rapport à 2021.

Cela étant, les recettes d'équipement augmentent de 16% avec un volume d'emprunt de 22 226 k€, en nette hausse par rapport à 2021, et résultant notamment de la baisse des recettes d'ordre, soit -28% par rapport à 2021 mais également du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA- chapitre 10), en diminution de 59%, consécutive à une moindre réalisation des dépenses d'équipement en 2020.

Pour 2022, il n'est pas prévu d'autofinancement.

3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	39 865 K€	36 228 K€	-9%
Dépenses d'équipement	28 004 K€	25 561 K€	-9%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)			n/a
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)			n/a
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)			n/a
Total des opérations d'équipement	28 004 K€	25 561 K€	-9%
Dépenses financières	11 861 K€	10 667 K€	-10%
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 861 K€	10 667 K€	-10%
27 - Autres immobilisations financières			n/a
Dépenses d'ordre	2 232 K€	3 248 K€	46%
040 - Opérations de transfert entre sections	245 K€	217 K€	-11%
041 - Opérations patrimoniales	1 987 K€	3 031 K€	53%
Total dépenses d'investissement	42 097 K€	39 476 K€	-6%

Les dépenses d'investissement sont en baisse de 6% par rapport à celles inscrites en 2021.

Le montant des crédits de paiement inscrits sur les opérations d'équipement est de 25 561 k€, soit une diminution de 9% prenant en compte les réalisations des équipements en 2021. Ces crédits de paiement se répartissent principalement sur les opérations suivantes :

- Création d'un centre de transfert- Acquisition d'un terrain à la Valbarelle (3 290 k€) ;
- Acquisition d'équipement nécessaire à la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) (5 958 k€) ;
- Réhabilitation des centres de transfert et des centres de stockages (6 521 k€) ;
- Création de techno centres (6 047 k€) ;
- Acquisition d'équipement nécessaires à la collecte sélective (895 k€) ;
- Acquisition centre de transfert Nord (800 k€) ;
- Réhabilitation du centre du Mentaure (500 k€) ;
- Création de centre opérationnels de propreté sur certaines communes du Territoire de Marseille (350 k€) ;
- Centre technique métropolitain (150 k€).

4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

En K€		BP 2021	BP 2022
Budgets annexes :			
Budget Annexe CTD	<i>Recettes de gestion courante</i>	238 424 K€	242 446 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	216 796 K€	227 626 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	21 628 K€	14 819 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	9%	6%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	2 544 K€	2 698 K€
	Résultat exceptionnel large	-2 544 K€	-2 698 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	19 084 K€	12 121 K€
	Taux d'épargne de gestion	8%	5%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	2 444 K€	2 368 K€
	<i>Recettes réelles</i>	238 424 K€	242 446 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	221 784 K€	232 693 K€
	Epargne brute (EBE)	16 640 K€	9 753 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	7%	4%
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	11 861 K€	10 667 K€
	Fonds de roulement		
	Epargne nette (ENE)	4 779 K€	-914 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	2%	0%

Les soldes intermédiaires de gestion se dégradent en 2022. Cette situation s'explique par le rythme de variations plus important des dépenses que des recettes en section de fonctionnement.

Plus précisément, l'épargne de gestion courante s'établit à 14 819 k€ contre 21 628 k€. Ainsi, la ressource interne dont dispose le budget pour financer les investissements est en baisse. D'où un taux d'épargne passant de 9% à 6%.

S'agissant de l'épargne nette, elle est en forte diminution en 2022 pour s'établir à -914 k€. Cet indicateur mesurant l'épargne disponible après remboursement de l'annuité de la dette (intérêts et capital) pour financer les équipements bruts est nulle.

5. LA DETTE DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

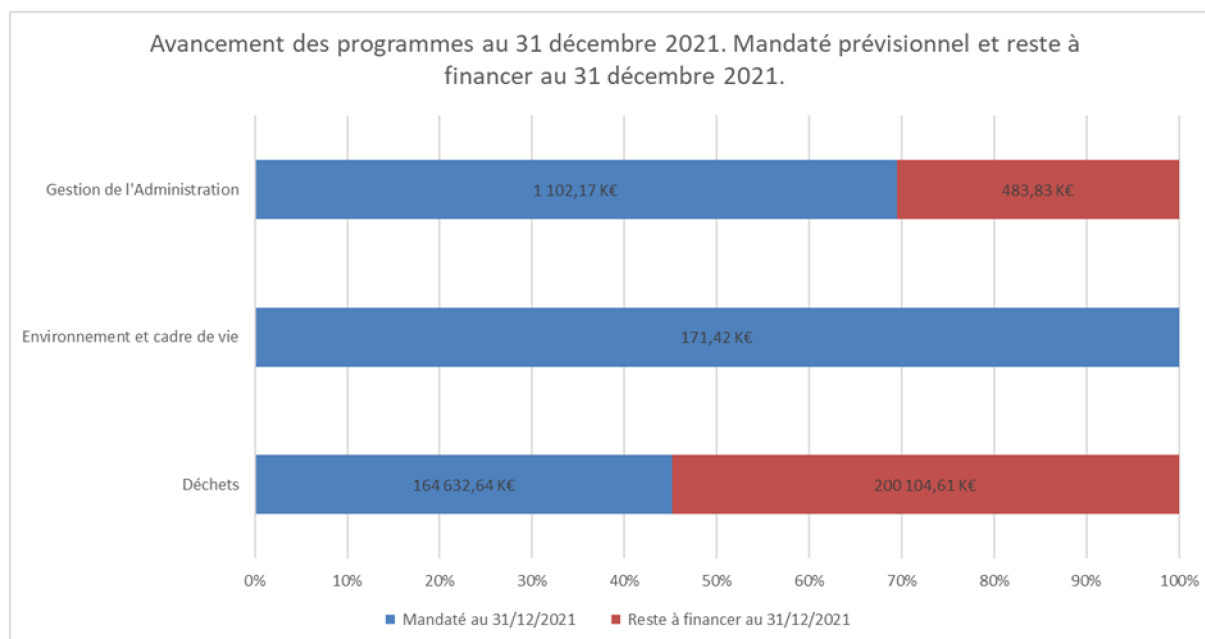
Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du Budget annexe « collecte et traitements des déchets » du Territoire de Marseille-Provence.

En K€	Stock de dette au 01/01/2022	Remboursement du capital de la dette en	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Stock de dette au 31/12/2022
Volume	113 365,53	10 667,05	2 332,01	22 226,00	124 924,47

L'augmentation du stock de dette au 31/12/2022 est consécutive à la prévision d'un emprunt en 2022 de 22 226 k€.

5. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Les graphiques qui suivent présentent l'avancement des programmes du Budget Annexe « Collecte et traitement des déchets ».

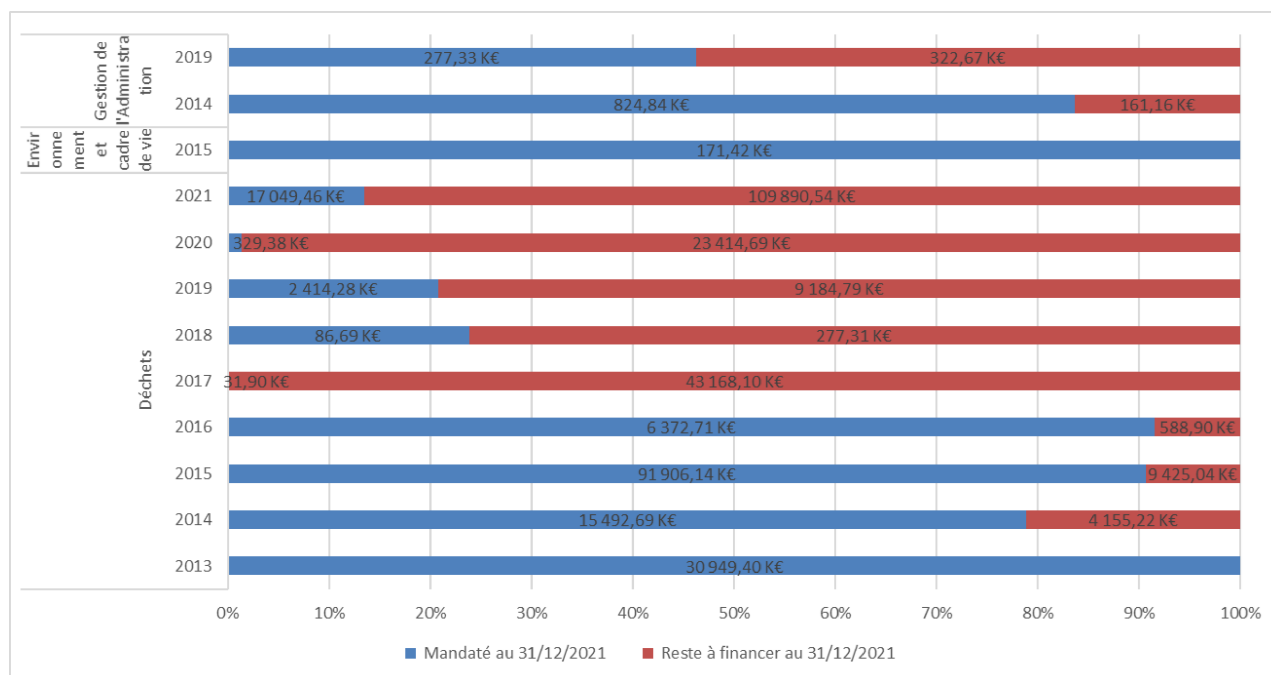


Le programme « Gestion de l'administration » affiche un taux d'avancement de 70 %.

Le programme « Environnement et cadre de vie » atteint un taux d'avancement de 100%.

Le programme « Déchets » atteint un taux d'avancement de 45%.

Le graphique suivant montre l'avancement des autorisations de programme par année.



Les opérations millésimées 2013 sont clôturées.

Les opérations millésimées 2014 et 2015 sont en passe de se terminer avec un taux de réalisation de près de 80%. Il s'agit notamment des acquisitions du centre de transfert Nord, de la conteneurisation des déchets, de l'acquisition de matériel roulant.

Pour 2017, le taux d'avancement des opérations est nul. Il s'agit exclusivement de l'opération du centre technique métropolitain Rivoire et Carret.

Entre 2018 et 2021, les réalisations des autorisations de programme atteignent, pour les plus avancées, plus de 40 %. Il s'agit de la création d'un centre de tri, zones est, Sud et Nord avec l'acquisition d'un terrain et des études, de la réhabilitation du Mentaure.

II BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS D'AIX

1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation du Budget « Collecte et traitement des déchets »

En K€	Programmes	AP Montant initial	Montant prévisionnel initial restant à financer au 01/01/2022	AP Variation annuelle du volume BP	Crédit de paiement voté 2022	AP reste à financer après le Budget Primitif	Durée de Résorption
Montant des Autorisations de Programme	Création Nouvelles Déchetteries	3 002 K€	1 891 K€		80 K€	1 811 K€	23 Ans
	Travaux CSD	2 113 K€	429 K€	2 005 K€	541 K€	1 894 K€	4 Ans
	Loi LEC	30 000 K€	25 039 K€		100 K€	24 939 K€	249 Ans
	Construction 3 ^e bassin CET Arbois	8 664 K€	3 193 K€			3 193 K€	n/a
	Extension Rénovation Déchetteries	6 818 K€	1 409 K€	1 760 K€	1 670 K€	1 500 K€	1 Ans
	Réhabilitation du parc /Dispositifs enterrés	2 352 K€	1 257 K€		103 K€	1 154 K€	11 Ans
	Actions LIFE	1 968 K€	657 K€		648 K€	9 K€	0 Ans
	Travaux installations du DPGD	550 K€	14 K€	388 K€	102 K€	300 K€	3 Ans
	Aménagement divers et pré-collecte	7 128 K€	1 782 K€		1 725 K€	57 K€	0 Ans
	Matériel de collecte, acquisition et réparation	9 327 K€	1 440 K€	5 980 K€	1 720 K€	5 700 K€	3 Ans
	Modernisation et mise en sécurité des CAV et CT	2 845 K€	156 K€	1 944 K€	600 K€	1 500 K€	3 Ans
	Réhausse bassin2 ISDND Arbois	19 567 K€	19 335 K€		107 K€	19 228 K€	180 Ans
	COCOM	23 000 K€	17 984 K€		3 800 K€	14 184 K€	4 Ans
	Couverture Bassin 3 ISDND Arbois	2 747 K€	1 972 K€	847 K€	775 K€	2 044 K€	3 Ans

Le montant total des CP 2022 est de 11 971 K€. Il correspond aux CP 2022 de chaque autorisation de programme ayant fait l'objet de délibérations et s'inscrivant dans le cadre des montants totaux ainsi délibérés.

Les montants des différentes opérations sont représentatifs des investissements récurrents liés à l'activité Déchets ainsi que des investissements nécessaires en équipements structurants.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	69 191 K€	74 733 K€	8%
Recettes de gestion courante	69 191 K€	74 733 K€	8%
013 - Atténuations de Charges	234 K€	180 K€	-23%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 148 K€	8 035 K€	31%
73 - Impôts et Taxes		61 010 K€	
74 - Dotations et participations	62 809 K€	5 508 K€	-91%
75 - Autres produits de gestion courante			
Autres recettes de fonctionnement	0	0	
77 - Produits exceptionnels			
Recettes d'ordre	9 K€	94 K€	912%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 K€	94 K€	912%
Total recettes de fonctionnement	69 201 K€	74 827 K€	
Résultat reporté ou anticipé n-1			
Total des Recettes d'exploitation cumulées	69 201 K€	74 827 K€	8%

Concernant le total des recettes de fonctionnement inscrites en 2022 par rapport au total des recettes votées au BP 2021, l'augmentation est de 8 % soit + 5 626 k€ correspondant notamment à

- L'augmentation du produit de la TEOM de 2 % sur les bases d'imposition, soit + 1 213 k€ ;
- L'augmentation des recettes issues des rachats de matières de la collecte sélective et des matériaux des déchèteries ainsi que des recettes issues des quantités entrantes facturées sur le site de l'Arbois de + 20 %, soit + 1 887 k€ ;
- La baisse des recettes d'atténuation de produits du chapitre 013 de 23 %, soit – 55 k€ (54 K€) ;
- L'augmentation de 85 K€ des opérations d'ordre du chapitre 042.

Pour le Budget Primitif 2022, une participation du budget principal pour un montant de 2 570 k€ est prévue afin d'équilibrer la section de fonctionnement de 2022. Elle devrait être annulée lors de l'examen du Budget Supplémentaire 2022 avec la reprise des résultats 2021.

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	63 354 K€	70 327 K€	11%
Dépenses de gestion courante	63 253 K€	70 226 K€	11%
011 - Charges à caractère général	44 130 K€	50 782 K€	15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 883 K€	19 151 K€	1%
014 - Atténuations de Produits			
65 - Autres charges de gestion courante	240 K€	294 K€	23%
Autres dépenses de fonctionnement	101 K€	101 K€	0%
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles	1 K€	1 K€	
68 - provisions	100 K€	100 K€	0%
Dépenses d'ordre	4 630 K€	4 500 K€	-3%
023 - Virement à la section d'investissement			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 630 K€	4 500 K€	-3%
Total dépenses de fonctionnement	67 984 K€	74 827 K€	10%
023 - Virement à la section d'investissement	1 217 K€		-100%
Total dépenses de fonctionnement cumulées	69 201 K€	74 827 K€	8%

Concernant les dépenses de fonctionnement inscrites en 2022 par rapport aux dépenses votées au BP 2021, l'augmentation est de + 8 %, soit + 5 626 k€ correspondant à :

Une augmentation des charges de gestion courante de l'activité Déchets de + 15 %, soit + 6 652 k€ correspondant à :

- + 12 % (soit + 1 447 k€) des coûts des marchés de prestations de valorisation des matériaux issus des déchèteries et des marchés d'exploitation des déchèteries,
- + 47 % (soit + 4 350 k€) des dépenses des frais d'exploitation et de gestion du site de l'Arbois due à une non prise en compte du montant de la TGAP lors du BP 2021 (2 000 k€) et à l'augmentation de TGAP en 2022 (+ 2 000 € avec TVA).
- + 6% (soit + 190 k€) du coût des prestations de tri liées au passage en Extension des Consignes de Tri des plastiques (ECT) sur tout le Territoire du Pays d'Aix,
- + 5 % (soit + 618 k€) des prestations de marché de collecte,
- + 8 % (+ 400 k€) des dépenses de maintenance, nettoyage et entretien des équipements de pré-collecte,

Et à l'augmentation des dépenses de gestion des frais indirects comme les loyers, les assurances, le l'informatique et les moyens généraux (+ 185 k€).

Des crédits à la baisse sont prévus notamment :

- 500 k€ des crédits liés à la communication compte tenu de la campagne de communication relative au tri sélectif réalisée en 2021 ;
- 90 k€ des dépenses d'activité liée aux déchets dans le cadre du LIFE (hors tri).

Les charges de personnel enregistrent une hausse de 1,4 % (+ 270 k€)

L'augmentation des dépenses en chapitre 65 de + 23 % (+ 55 k€) principalement due à des montants plus importants de subventions versées et/ou d'appel à projet de réemploi.

Une diminution des montants d'ordre aux chapitres 023 et 042 de – 23 %, (- 1 350 k€) correspondant à - 3% des montants d'amortissement (- 130 k€) et l'absence de virement à la section d'investissement (- 1 220 k€).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	7 276 K€	7 565 K€	4%
Recettes d'équipement	7 276 K€	7 565 K€	4%
10 - Dotations et fonds divers	0	901 K€	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0	0	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	7 276 K€	6 665 K€	-8%
Recettes financières	0	0	
27 - Autres immobilisations financières			
Recettes d'ordre	5 847 K€	4 500 K€	-23%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 217 K€	0	-100%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 630 K€	4 500 K€	-3%
041 - Opérations patrimoniales			
Total recettes d'investissement	13 124 K€	12 065 K€	-8%
001- Solde d'exécution d'investissement reporté			
Total des recettes d'investissement cumulées	13 124 K€	12 065 K€	-8%

Concernant les recettes d'investissement inscrites en 2022 par rapport aux recettes votées au BP 2021, la diminution est de 8%, soit - 1 060 k€ correspondant à :

- -8% des recettes liées à l'emprunt, soit -610 k€ par rapport aux crédits votés au BP 2021 ;
- -23% des recettes d'ordre correspondant à la baisse de 3% des montants d'amortissement (- 130 k€) et à l'absence de virement de la section de fonctionnement.
- + 900 k€ de recette de FCTVA.

3.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	13 114 K€	11 971 K€	-9%
Dépenses d'équipement	13 114 K€	11 971 K€	-9%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)			
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)			
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)			
Total des opérations d'équipement	13 114 K€	11 971 K€	-9%
Dépenses financières	0	0	
16 - Emprunts et dettes assimilées			
27 - Autres immobilisations financières			
Dépenses d'ordre	9 K€	94 K€	912%
040 - Opérations de transfert entre sections	9 K€	94 K€	912%
041 - Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'investissement	13 124 K€	12 065 K€	-8%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"			
Total dépenses d'investissement cumulées	13 124 K€	12 065 K€	-8%

Concernant les dépenses d'investissement inscrites en 2022 par rapport aux dépenses d'investissement votées au BP 2021, la diminution est de 8 %, soit – 1060 K€ de crédits mouvementés de la manière suivante :

- -2 900 K€ des investissements liés aux opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs réglementaires dans le cadre de la loi LEC ;
- -330 K€ des investissements en déchèterie due majoritairement aux travaux d'aménagements des contrôles d'accès réalisés principalement sur l'année 2021. Ces travaux devraient se terminer en 2022 sur les dernières installations ;
- -213 K€ des dépenses d'activité liée aux déchets planifiées dans le cadre du LIFE ;
- + 195 K€ des dépenses d'investissements liées à l'exploitation du site de l'Arbois ;
- + 1 800 K€ des dépenses prévues dans le cadre du projet COCOM Secteur Centre et des travaux d'installations d'exploitation ;
- +303 K€ des dépenses principalement en termes d'achat, d'aménagement et de réhabilitation des dispositifs de pré-collecte.

Une augmentation des montants d'opérations d'ordre (+ 84 K€).

4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

En K€		BP 2021	BP 2022
Budgets annexes :			
Budget Déchets	<i>Recettes de gestion courante</i>	69 191 K€	72 163 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	63 253 K€	70 226 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	5 939 K€	1 937 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	9%	3%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>		
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	1 K€	1 K€
	Résultat exceptionnel large	-1 K€	-1 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	5 938 K€	1 936 K€
	Taux d'épargne de gestion	9%	3%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>		
	<i>Recettes réelles</i>	69 191 K€	72 163 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	63 254 K€	70 227 K€
	Epargne brute (EBE)	5 938 K€	1 936 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	9%	3%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>		
	<i>Fonds de roulement</i>		
	Epargne nette (ENE)	5 938 K€	1 936 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	9%	3%

Les soldes intermédiaires de gestion se dégradent du fait du rythme de progression plus rapide des dépenses de gestion courante par rapport aux recettes de gestion courante, entraînant mécaniquement une baisse de l'épargne de gestion. Ainsi, le taux d'épargne de gestion courante est de 3% contre 9% en 2021.

Le taux d'épargne nette, est de 3% en 2022 contre 9% en 2021. Cet indicateur mesurant l'épargne disponible après remboursement de l'annuité de la dette (intérêts et capital) pour financer les équipements bruts est en nette diminution,

5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du Budget « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » du territoire du pays d'Aix.

**Le capital restant dû au
31/12/2022 est de
« 6 665 k€ »**

En k€	Stock de dette au 31/12/2021	Remboursement du capital de la dette	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Capital restant dû au 31/12/2022
Volume	0			6 665 K€	6 665 K€

III BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS SALONAI

1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation du Budget « Collecte et traitement des déchets »

En K€	Programme	AP Montant initial	Montant prévisionnel restant à financer au 01/01/22	AP Variation annuelle du volume BP	Crédit de paiement voté 2022	AP reste à financer après le Budget Primitif	Durée de Résorption
Montant des Autorisations de Programme	Gestion des Déchets	11 943 K€	25 300 K€	-	3 252 K€	22 048 K€	7 Ans

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	20 148 K€	26 482 K€	31%
Recettes de gestion courante	20 148 K€	26 482 K€	31%
013 - Atténuations de Charges	6 K€	6 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 010 K€	1 248 K€	1057%
73 - Impôts et taxes		23 254 K€	n/a
74 - Dotations et participations	16 362 K€	303 K€	-98%
75 - Autres produits de gestion courante	1 770 K€	1 671 K€	-6%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	n/a
77 - Produits exceptionnels	0	0	n/a
Recettes d'ordre	81 K€	100 K€	24%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 K€	100 K€	24%
Total recettes de fonctionnement	20 229 K€	26 582 K€	31%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total des Recettes d'exploitation cumulées	20 229 K€	26 582 K€	31%

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour l'année 2022 s'élèvent à 26 582 K€. Elles sont principalement constituées de la TEOM (23 557 K€), de la revente des matériaux liée à la valorisation des déchets (1 248 K€) et des redevances diverses liées notamment à l'exploitation du centre d'enfouissement de la Vautubière à la Fare les Oliviers (1 670 K€).

A noter qu'en 2022 le budget annexe Collecte et traitement des déchets du Territoire du Pays Salonnais s'équilibre en prévisions sans participation du Budget Principal.

2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	19 914 K€	26 262 K€	32%
Dépenses de gestion courante	19 894 K€	26 257 K€	32%
011 - Charges à caractère général	18 002 K€	24 028 K€	33%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 887 K€	2 171 K€	15%
65 - Autres charges gestion courante	5 K€	58 K€	1133%
Autres dépenses de fonctionnement	20 K€	5 K€	-75%
66 - Charges financières	15 K€		-100%
67 - Charges exceptionnelles	5 K€	5 K€	0%
68 - provisions			n/a
Dépenses d'ordre	315 K€	320 K€	2%
023 - Virement à la section d'investissement			n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 K€	320 K€	2%
Total dépenses de fonctionnement	20 229 K€	26 582 K€	31%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total dépenses de fonctionnement cumulées	20 229 K€	26 582 K€	31%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 26 262 K€. Le chapitre 011 augmente de 33% par rapport à 2021 et représente 92% des dépenses réelles.

Le second poste de dépense est constitué des charges de personnel (chapitre 012, + 15%), qui représentent 8% des dépenses réelles.

Aucun emprunt n'ayant été contracté sur ce budget, les 15K€ inscrits au BP2021 sur le chapitre 66 n'ont pas donné lieu à réalisation. Aucune inscription prévisionnelle sur ce chapitre en 2022.

3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI

3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	3 943 K€	3 032 K€	-23%
Recettes d'équipement	3 943 K€	3 032 K€	-23%
10- Dotations fonds divers et réserves		113 K€	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)			n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	3 943 K€	2 920 K€	-26%
Recettes financières	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières			n/a
Recettes d'ordre	315 K€	320 K€	2%
021 - Virement de la section de fonctionnement			n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 K€	320 K€	2%
041 - Opérations patrimoniales			n/a
Total recettes d'investissement	4 258 K€	3 352 K€	-21%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	4 258 K€	3 352 K€	-21%

Les recettes d'investissement prévues pour 2022 s'élèvent à **3 352 K€**.

Les recettes réelles d'investissement sont composées pour 96 % d'un emprunt d'équilibre prévisionnel, à hauteur de 2 920 K€.

3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	4 177 K€	3 252 K€	-22%
Dépenses d'équipement	4 077 K€	3 252 K€	-20%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)			n/a
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)			n/a
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)			n/a
Total des opérations d'équipement	4 077 K€	3 252 K€	-20%
Dépenses financières	100 K€	0	-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 K€		-100%
27 - Autres immobilisations financières			n/a
Dépenses d'ordre	81 K€	100 K€	24%
040 - Opérations de transfert entre sections	81 K€	100 K€	24%
041 - Opérations patrimoniales			n/a
Total dépenses d'investissement	4 258 K€	3 352 K€	-21%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0	0	n/a
Total dépenses d'investissement cumulées	4 258 K€	3 352 K€	-21%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **3 352 K€** et comprennent notamment les crédits nécessaires aux travaux réalisés sur la deuxième déchetterie de Salon, la sécurisation de la déchetterie de Rognac, ainsi que la prévision d'acquisition d'un terrain pour la construction d'un centre de tri CSDND Vautubière.

4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI

En K€		BP 2021	BP 2022
Budgets annexes :			
Budget Déchets	<i>Recettes de gestion courante</i>	20 148 K€	26 482 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	19 894 K€	26 257 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	255 K€	225 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	1%	1%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	5 K€	5 K€
	Résultat exceptionnel large	-5 K€	-5 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	250 K€	220 K€
	Taux d'épargne de gestion	1%	1%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0
	<i>Recettes réelles</i>	20 148 K€	26 482 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	19 899 K€	26 262 K€
	Epargne brute (EBE)	250 K€	220 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	1%	1%
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	100 K€	0
	Fonds de roulement		
	Epargne nette (ENE)	150 K€	220 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	1%	1%

Pour 2022, les soldes intermédiaires de gestion sont stables compte tenu de l'écart en volume entre les dépenses et les recettes.

IV BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation du Budget « Déchets »

En K€	Programmes	AP Montant initial	Montant prévisionnel initial restant à financer au 01/01/2022	AP Variation annuelle du volume BP	Crédit de paiement voté 2022	AP reste à financer après le Budget Primitif	Durée de Résorption
Montant des Autorisations de Programme	16	7 300 K€	7 300 K€	0	2 217 K€	5 083 K€	2 Ans

Les opérations inscrites en 2022 sont des opérations récurrentes liées à la réfection des points de collecte, l'acquisition de conteneurs et la mise en place de conteneurs enterrés, les travaux de mise aux normes des déchetteries et quais de transfert, l'acquisition de matériel roulant (type benne, tous types d'appareils servant au transport des marchandises, matières, etc.). Inscription des frais liés à l'acquisition du logiciel déchèterie, pesée centre de transfert et allo déchets.

La principale différence entre 2021 et 2022 concerne la création et l'affectation d'une opération qui regroupe l'ensemble des anciennes opérations déchets qui vont être clôturées.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	24 449 K€	29 256 K€	20%
Recettes de gestion courante	24 449 K€	29 256 K€	20%
013 - Atténuations de Charges	4 K€	4 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	277 K€	1 195 K€	332%
73 - Impôts et taxes	0	18 540 K€	n/a
74 - Dotations et participations	24 168 K€	9 409 K€	-61%
75 - Autres produits de gestion courante	0	108 K€	n/a
Autres recettes de fonctionnement	0	0	n/a
77 - Produits exceptionnels	0	0	n/a
Recettes d'ordre	227 K€	227 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 K€	227 K€	0%
Total recettes de fonctionnement	24 676 K€	29 483 K€	19%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total des Recettes d'exploitation cumulées	24 676 K€	29 483 K€	19%

Les recettes d'exploitation proposées au vote augmentent de 19% par rapport au budget primitif 2021. Les variations concernent les postes suivants :

- Les produits des services s'établissent à 1 195 k€, soit une augmentation de près de 1 M€ due notamment à l'inscription de 600 k€ de recettes relatives aux aides au recyclage inscrites en 2021 au chapitre 74. S'ajoutent 550 k€ de recettes liées à la redevance spéciale du fait du passage à la redevance forfaitaire en septembre 2022. Il s'agit d'une convention signée à la demande des entreprises pour la mise à disposition de conteneurs supplémentaires dont le premier est gratuit. Le passage à la redevance forfaitaire pourrait à l'avenir permettre de multiplier par trois cette recette.
Le reste du chapitre concerne la revente du Biogaz sur le site du Mentaure pour 20 k€ (contrat avec la société Dalkia pour la revente du gaz émanant des déchets enfouis sur le site), et la régie de vente de composteurs pour 25 000€.
- Le chapitre Dotations et participations s'établit à 9 409 k€ ;
- Le chapitre Impôts et Taxes s'élève à 18 540 k€. Il est essentiellement constitué du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en augmentation consécutive à la hausse du taux de 10 à 14%.

La participation du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement est inscrite à hauteur d'un montant de 9 322 k€, soit 32% des recettes réelles de fonctionnement. Cette participation est en diminution de 1 200 k€ par rapport au BP 2021 ;

- Les atténuations de charges au chapitre 013 correspondent au remboursement des organismes sociaux liés à des arrêts maladie, congés maternité paternité, accidents du travail pour 4 k€ ;
- Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert reste similaire aux montants budgétisés en 2021.

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	23 536 K€	26 855 K€	14%
Dépenses de gestion courante	23 531 K€	26 850 K€	14%
011 - Charges à caractère général	15 783 K€	17 681 K€	12%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 731 K€	9 152 K€	18%
65 - Autres charges gestion courante	17 K€	17 K€	0%
Autres dépenses de fonctionnement	5 K€	5 K€	0%
66 - Charges financières	0	0	n/a
67 - Charges exceptionnelles	5 K€	5 K€	0%
68 - provisions	0	0	n/a
Dépenses d'ordre	1 140 K€	2 628 K€	130%
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 140 K€	2 628 K€	130%
Total dépenses de fonctionnement	24 676 K€	29 483 K€	19%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total dépenses de fonctionnement cumulées	24 676 K€	29 483 K€	19%

Les dépenses de fonctionnement votées au titre du BP 2022 augmentent de 19% par rapport au budget primitif 2021. Les variations concernent les postes de dépense suivants :

Le chapitre 011 d'un montant de 17 681 k€ est en hausse de 9%, due principalement à l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères (1 300 k€ supplémentaires), au traitement des encombrants (230 k€ supplémentaires) exploitation de la déchèterie bas de quais (290 k€ supplémentaires) et le tri des recyclages secs (230 k€ supplémentaires) :

- La consommation d'eau et d'électricité représente 85 k€ pour le local de la collecte et les différentes déchetteries ;
- Pour le carburant, il est inscrit un montant de 488 k€ repartis entre les véhicules de la collecte (450 k€) et les véhicules de direction (38 k€) ;
- Concernant les fournitures : 204 k€ sont prévus avec principalement l'achat de vêtements de travail (130 k€) et 50 k€ pour des fournitures d'entretien et de petits équipements ;
- La nature 611 (prestations de services) représente la plus grande dépense de la section avec 15 000 k€ en augmentation de 1 700 k€. Cette augmentation est principalement justifiée par le coût du traitement des ordures ménagères dont la TGAP passe de 37€ à 45€ la tonne. De plus, il n'est pas prévu de diminution du nombre de tonnes à traiter.

- Au niveau de la location des bâtiments, 260 k€ sont prévus pour la location du bâtiment du dirigeable dans lequel est située la Ressourcerie dont 0.019 M€ de charges locatives ;
- La location de matériel roulant concerne deux véhicules (Partner et C1). La location de véhicules à plateaux (type Manjot) pour les conteneurs enterrés est terminée ;
- Au niveau de l'entretien et de la réparation, 100 k€ concernent le site du Mentaure avec une partie pour le débroussaillage du site et le reste pour la réfection des portails et des grilles.
- Pour l'entretien et les réparations des autres bâtiments (déchetteries), 40 k€ sont prévus ;
- La part prépondérante de l'entretien et réparation concerne celui des véhicules avec 665 k€ dont 15 k€ pour les véhicules légers de direction. Les 0.650 M€ restant sont pour les véhicules de la collecte ;
- Autre volet d'importance, l'entretien des autres biens immobiliers avec un total de 400 k€, stable, permet de couvrir l'usure des équipements et les dégâts causés par les incivilités ;
- Pour la maintenance, 30 k€ concernent la maintenance du Réseau Biogaz sur le Mentaure qui consiste à récupérer les émanations de gaz des déchets enfouies afin de les revendre. 20 k€ sont également prévus pour de la maintenance diverse sur les autres sites.
- Pour les dépenses de catalogues et imprimés 50 k€ sont positionnés notamment pour la publicité des ambassadeurs du tri. Il y a également l'impression des bordereaux de suivis des déchets ;
- En service bancaires et assimilés, 7 000€ sont positionnés pour la Garantie du Mentaure avec QBE ;
- En frais de gardiennage, 15 K€ sont ajoutés pour le contrat de télésurveillance des locaux à déchets ;
- Le nettoyage représente 50 K€ et concerne le nettoyage des locaux de la collecte, des centres de traitement des déchets et la dératisation ;
- Pour finir un certain nombre de dépenses secondaires sont inscrites au budget avec 10 000€ de frais d'insertion, 26 500€ de voyages et déplacements, 7 000€ de frais télécommunications et 19 000€ d'impôts et taxes. 1 050€ sont prévus en versement à des organismes de formation et 2 000€ en voyages et déplacement dans le cadre de la politique autour du handicap.

Au niveau du chapitre 012, l'augmentation est de 18% : 9 152 k€ de crédits inscrits pour couvrir la rémunération et les charges du personnel affecté. L'augmentation s'explique par la mise en place de la régie pour la gestion de la déchèterie de Peypin et la prise en compte de la prime de pénibilité des agents de la collecte.

Le chapitre 65 : 17 k€ de crédits sont positionnés pour le versement de compensation du handicap pour les moins de 20 ans. Il s'agit d'une allocation d'éducation pour les enfants handicapés.

Au chapitre 67, la dépense concerne principalement 5 000 € inscrits pour des annulations de titres émis au cours de l'exercice précédent ou d'un exercice antérieur se rapportant à la section de fonctionnement.

A noter que le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert est en augmentation de 130% suite à la reprise de l'actif et du passif de l'ancien budget annexe Régie et traitement des déchets du

Mentaure clôturé fin 2019. Le montant est similaire à celui constaté en Décision modificative n°4 pour 2021.

3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	1 237 K€	93 K€	-92%
Recettes d'équipement	1 237 K€	93 K€	-92%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	120 K€	93 K€	-22%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	1 117 K€	0	-100%
Recettes financières	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières	0	0	n/a
Recettes d'ordre	1 140 K€	2 628 K€	130%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 140 K€	2 628 K€	130%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	n/a
Total recettes d'investissement	2 377 K€	2 721 K€	14%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	2 377 K€	2 721 K€	14%

Les recettes d'investissement votées au titre du BP 2022 augmentent de 14% par rapport au budget primitif 2021. L'augmentation est due principalement au 1 488 k€ supplémentaire pour les opérations d'ordre de transfert suite à la reprise de l'actif et du passif de l'ancien budget annexe Régie et traitement des déchets du Mentaure clôturé fin 2019. Le montant est similaire à celui constaté en Décision modificative n°4 pour 2021.

Au chapitre 13 : 93 k€ concernent la Subvention LIFE. Il s'agit d'une subvention Européenne qui a vocation à encourager la prévention de la gestion des déchets et l'impact des déchets sur le patrimoine. Cette subvention se rapporte au développement des conteneurs enterrés.

Grâce aux recettes d'ordre, il n'est pas nécessaire de prévoir un recours à l'emprunt.

3.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	2 150 K€	2 494 K€	16%
Dépenses d'équipement	2 150 K€	2 494 K€	16%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	0		n/a
204 - Subventions d'équipement versées	70 K€		
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0		n/a
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	0		n/a
Total des opérations d'équipement	2 080 K€	2 494 K€	20%
Dépenses financières	0	0	n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières	0	0	n/a
Dépenses d'ordre	227 K€	227 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections	227 K€	227 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	n/a
Total dépenses d'investissement	2 377 K€	2 721 K€	14%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0	0	n/a
Total dépenses d'investissement cumulées	2 377 K€	2 721 K€	14%

Les dépenses d'investissement votées au titre du BP 2022 augmentent de 14% par rapport au budget primitif 2021.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 494 k€ contre 2 150 k€ en 2021. Elles concernent notamment les opérations suivantes :

- 700 k€ de crédits relatifs à l'opération acquisition de matériel roulant qui concerne l'achat des Camions-bennes ;
- 540 k€ de crédits relatifs à l'opération acquisition de conteneurs enterrés et leur mise en place avec pour objectif à terme de diminuer les coûts de maintenance. L'opération est dotée de 190 k€ supplémentaires par rapport à 2021 ;
- 430 k€ de crédits relatifs à l'opération d'acquisition des conteneurs qui concerne également l'achat des composteurs (+30 k€ supplémentaires). Ce supplément correspond à la densification du parc des colonnes prévue pour la contractualisation avec CITEO dans le cadre des extensions des consignes de tri sur les plastiques ;
- 350 k€ de crédits relatifs à l'opération de travaux de réhabilitation des déchetteries et quais de transfert ;
- 70 k€ de crédits relatifs à l'opération réfection des points de collecte. Il s'agit de la remise en état des différents points de collecte sur le territoire ;

- 40 k€ de crédits relatifs à l'opération travaux locaux de la collecte situé à l'avenue du Millet sur la zone des Paluds ;
- 30 k€ de crédits relatifs à l'opération AMO et études thématiques concernant la participation à l'étude Métropolitaine sur les centres de tri ;
- Pour finir, l'opération de réhabilitation du site du Mentaure a pour vocation de participer aux dépenses d'AMO portée par le Territoire Marseille Provence dans le cadre des études liées à la réhabilitation du site de La Ciotat. 57 k€ sont prévus, soit 13 k€ de moins par rapport à 2021.

Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert reste similaire aux montants budgétisés en 2021.

4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€		BP 2021	BP 2022
Budgets annexes :			
Budget Déchets	<i>Recettes de gestion courante</i>	24 449 K€	29 256 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	23 531 K€	26 850 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	918 K€	2 406 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	4%	8%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	5 K€	5 K€
	Résultat exceptionnel large	-5 K€	-5 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	913 K€	2 401 K€
	Taux d'épargne de gestion	4%	8%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0
	<i>Recettes réelles</i>	24 449 K€	29 256 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	23 536 K€	26 855 K€
	Epargne brute (EBE)	913 K€	2 401 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	4%	8%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	0	0
	Fonds de roulement		
	Epargne nette (ENE)	913 K€	2 401 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	4%	8%

Un taux d'épargne nette positif révèle une bonne propension de l'activité récurrente à générer des recettes susceptibles d'alimenter l'investissement ou de rembourser de la dette (ayant servi à investir). Ici le taux de 8% n'est pas significatif du fait de la participation versée qui vient équilibrer la section de fonctionnement. Sans cette participation, le fonctionnement serait très largement déficitaire.

5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du Budget « Déchets »

- ✓ Il n'y a pas d'éléments significatifs.

V LE BUDGET ANNEXE « TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE D'ISTRES

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation du Budget « Collecte et traitement des déchets »

En K€	Programme	AP Montant initial	Montant prévisionnel restant à financer au 01/01/22	AP Variation annuelle du volume BP	Crédit de paiement voté 2022	AP reste à financer après le Budget Primitif	Durée de Résorption
Montant des Autorisations de Programme	Déchets	1834 K€	862 K€	739 K€	1289 K€	312 K€	-
	Gestion de l'Administration	6701 K€	3 542 K€	-	634 K€	2 908 K€	5 Ans

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	23 177 K€	27 049 K€	17%
Recettes de gestion courante	23 177 K€	27 049 K€	17%
013 - Atténuations de Charges	0	0	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	125 K€	125 K€	0%
73- Impôts et Taxes		12 622 K€	
74 - Dotations et participations	23 037 K€	14 292 K€	
75 - Autres produits de gestion courante	14 K€	10 K€	-29%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	
76 - Autres produits financiers	0	0	
77 - Produits exceptionnels	0	0	
Recettes d'ordre	0	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	
Total recettes de fonctionnement	23 177 K€	27 049 K€	17%
R 002 Résultat reporté ou anticipé n-1			
Total des Recettes d'exploitation cumulées	23 177 K€	27 049 K€	17%

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement font apparaître une variation de + 17% par rapport au BP 2021, soit + 3 873K€. Cette dernière est due principalement à l'augmentation de la participation du budget principal.

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	22 668 K€	26 702 K€	18%
Dépenses de gestion courante	22 667 K€	26 691 K€	18%
011 - Charges à caractère général	15 776 K€	19 696 K€	25%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 872 K€	6 976 K€	2%
014 - Atténuations de Produits			
65 - Autres charges de gestion courante	18 K€	18 K€	0%
Autres dépenses de fonctionnement	1 K€	11 K€	1000%
66 - Charges financières	0	0	
67 - Charges exceptionnelles	1 K€	11 K€	1000%
68 - provisions	0	0	
Dépenses d'ordre	509 K€	348 K€	-32%
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	509 K€	348 K€	-32%
Total dépenses de fonctionnement	23 177 K€	27 049 K€	17%
R 002 Résultat reporté ou anticipé n-1			
Total dépenses de fonctionnement cumulées	23 177 K€	27 049 K€	17%

Les dépenses de fonctionnement cumulées sont en augmentation de près de 17% pour s'établir à 27 049 k€ et comprennent :

- une hausse des charges à caractère général soit + 3 920 k€ de 2021 à 2022 (suite à la relance de nouveaux marchés arrivés à échéance) ;
- des charges de personnel et frais assimilés de 2% soit 104 k€ de crédits supplémentaires nécessaires ;
- des charges exceptionnelles (annulation de titres sur exercices antérieurs) pour 10 k€.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	1 350 K€	1 575 K€	17%
Recettes d'équipement	1 350 K€	1 575 K€	17%
10 - FCTVA	48 K€	83 K€	75%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)			
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	1 302 K€	1 492 K€	15%
Recettes financières	0	0	
27 - Autres immobilisations financières	0	0	
Recettes d'ordre	509 K€	348 K€	-32%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	509 K€	348 K€	-32%
041 - Opérations patrimoniales			
Total recettes d'investissement	1 859 K€	1 923 K€	3%
R 001 Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	
Total des recettes d'investissement cumulées	1 859 K€	1 923 K€	3%

Les prévisions de recettes d'investissement cumulées s'établissent à 1 923 k€, soit une hausse de 3% par rapport à 2021 :

- + 15 % de recettes liées à l'emprunt;
- + 75% de recettes issues du FCTVA;

Les amortissements quant à eux ont été évalués en fonction des engagements en cours lors de la préparation budgétaire mais devront être réactualisés au BS 2022 suivant le réalisé 2021.

3.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	1 859 K€	1 923 K€	3%
Dépenses d'équipement	1 859 K€	1 923 K€	3%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	0	0	
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0	0	
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	0	0	
Total des opérations d'équipement	1 859 K€	1 923 K€	3%
Dépenses financières	0	0	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	
27 - Autres immobilisations financières	0	0	
Dépenses d'ordre	0	0	
040 - Opérations de transfert entre sections			
041 - Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'investissement	1 859 K€	1 923 K€	3%
R 001 Résultat reporté ou anticipé "n-1"			
Total dépenses d'investissement cumulées	1 859 K€	1 923 K€	3%

Légère augmentation des dépenses réelles d'investissement avec la prise en charge des travaux sur les déchèteries à hauteur de 1 288 K€ et diverses acquisitions et autres pour un montant de 634 K€, soit un montant total d'opérations d'équipement de 1 923K€ soit + 64% par rapport au BP 2021.

4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

En K€		BP 2021	BP 2022
Budgets annexes :			
Budget Annexe TRAITEMENT DES DECHETS	<i>Recettes de gestion courante</i>	23 177 K€	27 049 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	22 667 K€	26 691 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	510 K€	359 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	2%	1%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	1 K€	11 K€
	Résultat exceptionnel large	-1 K€	-11 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	509 K€	348 K€
	Taux d'épargne de gestion	2%	1%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0
	<i>Recettes réelles</i>	23 177 K€	27 049 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	22 668 K€	26 702 K€
	Epargne brute (EBE)	509 K€	348 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	2%	1%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	0	0
	Fonds de roulement		
	Epargne nette (ENE)	509 K€	348 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	2%	1%

Les dépenses du budget annexe « Traitement des déchets » présentent une dynamique plus forte que les recettes. Cet effet de ciseau implique une réduction des épargnes de gestion. Le budget n'étant pas endetté, les épargnes brutes et nettes sont identiques à l'épargne de gestion.

5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE D'ISTRES

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du Budget annexe « TRAITEMENT DES DECHETS »

En k€	Stock de dette au 31/12/2021	Remboursement du capital de la dette en 2022	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Capital restant dû au 31/12/2022
Volume	0	0	0	1 492 K€	1 492 K€

Ce budget n'a pas nécessité d'emprunt jusqu'à présent, mais la prise en charge de travaux d'investissement depuis 2020 devrait nécessiter un emprunt prévisionnel 2022 de 1 492K€

VI LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DU TERRITOIRE DE MARTIGUES

1. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

1.1. LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation du Budget déchets

En K€	Programmes	AP Montant initial	Montant prévisionnel initial restant à financer au 01/01/2022	AP Variation annuelle du volume BP	Crédit de paiement voté 2022	AP reste à financer après le Budget Primitif	Durée de Résorption
Montant des Autorisations de Programme	16	4 410 K€	2 000 K€		1 977 K€	23 K€	0 Ans

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	13 274 K€	13 246 K€	0%
Recettes de gestion courante	13 274 K€	13 246 K€	0%
013 - Atténuations de Charges		2 K€	n/a
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	501 K€	501 K€	0%
731 - Impositions directes		11 215 K€	n/a
74 - Dotations et participations	12 313 K€	1 129 K€	-91%
75 - Autres produits de gestion courante	460 K€	400 K€	-13%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	n/a
77 - Produits exceptionnels			n/a
Recettes d'ordre	0	0	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	n/a
Total recettes de fonctionnement	13 274 K€	13 246 K€	0%
Résultat reporté ou anticipé n-1			n/a
Total des Recettes d'exploitation cumulées	13 274 K€	13 246 K€	0%

Les prévisions de recettes sont quasi-stables, elles s'établissent à 13 246 k€ contre 13 274 k€ en 2021 et se décomposent comme suit :

- 500 k€ pour les déchets déposés au centre de stockage du Vallon du Fou à Martigues.
- 1 k€ pour la vente de composteurs aux particuliers.
- 2 k€ pour des charges exceptionnelles
- 11 215 k€ de TEOM à un taux de 12,5 % en 2021 et + 1% de taux en 2022 soit un taux de 13,5%.
- 400 k€ de soutiens financiers par les différentes filières de recyclage.

1 129 K€ de subvention d'équilibre versée par le Budget Principal Métropolitain.

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	12 589 K€	12 676 K€	1%
Dépenses de gestion courante	12 587 K€	12 669 K€	1%
011 - Charges à caractère général	3 623 K€	3 634 K€	0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 183 K€	6 425 K€	4%
014 - Atténuations de Produits	2 781 K€	2 610 K€	-6%
Autres dépenses de fonctionnement	2 K€	8 K€	400%
65 - Autres charges de gestion	1 K€	7 K€	600%
66 - Charges financières			n/a
67 - Charges exceptionnelles	1 K€	1 K€	0%
68 - provisions			n/a
Dépenses d'ordre	685 K€	570 K€	-17%
023 - Virement à la section d'investissement			n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	685 K€	570 K€	-17%
Total dépenses de fonctionnement	13 274 K€	13 246 K€	0%
023 - Virement à la section d'investissement			n/a
Total dépenses de fonctionnement cumulées	13 274 K€	13 246 K€	0%

Les prévisions de dépenses de fonctionnement, quasi-stables par rapport à 2021, elles s'établissent à 13 246 k€ contre 13 274 k€ et se décomposent comme suit :

La prévision des charges à caractère général est en augmentation de 0.31% par rapport à 2021 soit + 9 k€ :

- 829 k€ d'achats divers, dont 503 K€ pour les combustibles et les carburants, 96 K€ pour l'eau et l'électricité, 140 K€ pour les pièces détachées pour les véhicules, 30 K€ pour les vêtements de travail, 15 K€ pour les petites fournitures et 45K€ pour les analyses de contrôle.
- 330 k€ de locations pour le compacteur, le chargeur, le broyeur.
- 942 k€ d'entretien et maintenance, dont 650 K€ pour l'entretien des véhicules, 222 K€ pour l'entretien des terrains, bâtiments et équipements, 70K€ pour les contrats de maintenance.
- 650 k€ de prestations de services pour le tri.
- 61 k€ pour l'AOT terrains GPMM et les garanties financières
- 210 k€ de transports pour les déchets, caisses, DDS etc.
- 400 k€ de gardiennage
- 90 k€ de prestations diverses
- 60 k€ de nettoyage des locaux

La prévision des charges de personnel est en augmentation de 4% par rapport à 2021 soit + 242 k€.

La prévision des atténuations de produits est en diminution de 6 % par rapport à 2021 soit - 169 k€. L'atténuation de produits correspond au reversement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes du centre de traitement des déchets du Vallon du Fou à Martigues.

La prévision de la dotation aux amortissements est en diminution de 55 k€ soit -17%.

3. LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Recettes réelles	1 300 K€	1 407 K€	8%
Recettes d'équipement	1 300 K€	1 407 K€	8%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	208 K€	100 K€	-52%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	1 092 K€	1 307 K€	20%
Recettes financières	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières			n/a
Recettes d'ordre	685 K€	570 K€	-17%
021 - Virement de la section de fonctionnement			n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	685 K€	570 K€	-17%
041 - Opérations patrimoniales			n/a
Total recettes d'investissement	1 985 K€	1 977 K€	0%
021 - Virement de la section de fonctionnement			n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	1 985 K€	1 977 K€	0%

Les prévisions de recettes d'investissement s'élèvent à 1 977 k€ contre 1 985 k€ en 2021 :

- Un emprunt de 1 307 K€ est prévu pour équilibrer la section d'investissement ;
- Des subventions du département sont prévues à hauteur de 100 K€, pour les acquisitions 2021 de matériel ;
- Des dotations aux amortissements pour un montant de 570 K€.

3.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation en %
Dépenses réelles	1 985 K€	1 977 K€	0%
Dépenses d'équipement	1 985 K€	1 977 K€	0%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)			n/a
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	1 985 K€	1 977 K€	0%
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)			n/a
Total des opérations d'équipement			n/a
Dépenses financières	0	0	n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées			n/a
27 - Autres immobilisations financières			n/a
Dépenses d'ordre	0	0	n/a
040 - Opérations de transfert entre sections			n/a
041 - Opérations patrimoniales			n/a
Total dépenses d'investissement	1 985 K€	1 977 K€	0%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"			n/a
Total dépenses d'investissement cumulées	1 985 K€	1 977 K€	0%

Les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 1 977 k€ contre 1 985 k€ en 2021 :

- 462 k€ de matériel pour les déchets : Colonnes PAV, caisses pour déchets, conteneurs enterrés, conteneurs OM et tri, matériel divers ect ;
- 695 k€ de Véhicules pour les déchets : 1 BOM, 2 VL + Kangoo électrique, 1 ampliroll, 1 camion grue ;
- 480 k€ de travaux au CTD du Vallon du Fou : MOE alvéoles 4 et 5, filets anti envol, plateforme compostage, réhabilitation alvéole 2, travaux suite sinistre incendie été 2020 ;
- 30 k€ de travaux sur les 3 déchetteries ;
- 285 k€ pour l'installation de conteneurs enterrés ;
- 20 k€ MOE extension bâtiment ;
- 5 k€ mobilier matériel de bureau.

4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

En K€		BP 2021	BP 2022
Budgets annexes :			
Budget Annexe Déchets Pays de Martigues	<i>Recettes de gestion courante</i>	13 274 K€	13 246 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	12 587 K€	12 669 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	687 K€	577 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	5%	4%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>		
	Résultat exceptionnel large	0	0
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	687 K€	577 K€
	Taux d'épargne de gestion	5%	4%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>		
	<i>Recettes réelles</i>	13 274 K€	13 246 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	12 587 K€	12 669 K€
	Epargne brute (EBE)	687 K€	577 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	5%	4%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>		
	<i>Fonds de roulement</i>		
	Epargne nette (ENE)	687 K€	577 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	5%	4%

Les soldes intermédiaires de gestion diminuent, passant ainsi de 687 k€ à 577 k€. Cette situation résulte de la plus forte progression des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes de fonctionnement.

5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du Budget déchets

En k€	Stock de dette au 31/12/2021	Remboursement du capital de la dette en 2022	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Capital restant dû au 31/12/2021
Volume				1 307 K€	1 307 K€